

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 04/00

ÉFAI – 000013 – ASA 29/01/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION ARBITRAIRE / CRAINTES DE TORTURE

MALDIVES **Umar Jamal**] candidats aux élections législatives
 Ibrahim Ahmed Maniku]
 Abdul Rasheed]

–
Londres, le 6 janvier 2000

D'après les informations recueillies, trois candidats aux élections législatives de novembre 1999 appréhendés à l'approche de ce scrutin ont été soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements en détention.

Tous trois ont été arrêtés uniquement parce qu'ils menaient campagne pacifiquement contre des candidats étroitement liés au gouvernement, en violation de leurs droits aux libertés d'expression et de réunion. Ils n'ont apparemment commis aucune infraction prévue par la loi. Amnesty International a donc écrit au gouvernement pour s'enquérir des motifs de ces arrestations, mais elle n'a reçu à ce jour aucune réponse. L'Organisation demande instamment la libération immédiate et inconditionnelle de ces trois hommes.

Umar Jamal, personnalité politique de premier plan et candidat aux élections législatives dans la circonscription de l'atoll de Gaafu-Dhaalu, situé dans le sud de l'archipel maldivien, a été interpellé à son domicile le 29 octobre 1999, à 3 heures du matin, après s'être querellé avec un candidat adverse étroitement lié au gouvernement. Il a été conduit au centre de détention de Dhoonidhoo sans avoir été informé des raisons de son arrestation. Il est à craindre qu'il n'y soit victime de torture.

Ibrahim Ahmed Maniku et Abdul Rasheed, deux candidats aux élections législatives de l'atoll de Thaa, sont maintenus en détention depuis qu'ils ont été appréhendés au début du mois de novembre pour avoir mené campagne sans violence. Selon certaines sources, ils ont d'abord été emmenés au centre de détention de Dhoonidhoo, où ils ont été privés de sommeil pendant plusieurs jours, contraints à demeurer assis sur des sièges sous la pluie en période d'orage, et battus chaque fois qu'ils s'endormaient. De récentes informations laissent à penser qu'ils ont été placés depuis en résidence surveillée et informés qu'ils seraient inculpés d'avoir fomenté des troubles contre le gouvernement, infraction passible d'une peine maximale de quinze ans de relégation sur une île éloignée. Il est à craindre qu'ils ne soient de nouveau maltraités.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au terme de l'élection présidentielle organisée en octobre 1998, Maumoon Abdul Gayoom a été reconduit dans ses fonctions de chef de l'État pour un cinquième mandat consécutif. Au cours des élections législatives du 19 novembre 1999 – dans le cadre desquelles tous les candidats se présentaient individuellement étant donné l'absence de parti politique aux Maldives – un certain nombre de candidats indépendants ont mené campagne contre des candidats connus pour leurs liens avec le président. À partir de la mi-novembre, Amnesty International n'a cessé de recevoir des informations faisant état de personnes appréhendées soit pour avoir mené campagne pacifiquement en faveur de candidats indépendants, soit pour avoir critiqué des candidats étroitement liés au gouvernement maldivien. Les estimations du nombre de personnes arrêtées vont d'une dizaine à plus de 100. Il semble qu'un nombre significatif d'entre elles soient toujours détenues sans inculpation ni jugement. D'après les informations recueillies, certaines ont été maltraitées.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par la détention arbitraire d'Umar Jamal, Ibrahim Ahmed Maniku et Abdul Rasheed, trois candidats aux élections législatives de novembre 1999 ;
- dites-vous inquiet au vu des informations selon lesquelles ils ont été soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez instamment leur libération immédiate et inconditionnelle ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que les actes de torture et autres mauvais traitements apparemment infligés à ces trois hommes cessent immédiatement, à ce qu'une enquête impartiale, indépendante et efficace soit ouverte sur ces sévices présumés, et à ce que les responsables soient traduits en justice.

APPELS À :

Président de la République :

President Maumoon Abdul Gayoom

The President's Palace,

Maafannu Theemuge,

Male 2002, République des Maldives

Télégrammes : President Gayoom, Maldives

Fax : 960 32 55 00

Formule d'appel : *Dear President Gayoom, / Monsieur le*

Président de la République,

COPIES aux représentants diplomatiques des Maldives dans votre pays. S'il n'en existe aucun, veuillez adresser les copies de vos appels au Haut Commissaire (l'équivalent d'un ambassadeur) des Maldives à Sri Lanka :

High Commissioner

25 Melbourne Avenue

Colombo, Sri Lanka

Fax : 94 1 581 200

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 17 FÉVRIER 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -